



Ville de Porrentruy  
Histoire Vie Nature Formation

**REPONSE A LA QUESTION ECRITE INTITULEE « LA VILLE DE PORRENTROY TOLERE-T-ELLE LE PROSELYTISME CIBLANT LES ENFANTS » (N° 1125) (PS-LES VERTS)**

**Séance du 25 juin 2020**

**Point n° 10**

Les autorités municipales n'ont pas reçu de demande d'autorisation de la part de l'association des Gédéons et n'ont de ce fait pas été nanties de la distribution de livres à proximité des collèges.

Donnant suite à quelques doléances, le commissaire de police a interpellé le 10 décembre 2019 trois membres de l'association qui se tenaient en périphérie du Collège Stockmar. Il leur a demandé pourquoi aucune demande n'avait été adressée à la Municipalité de Porrentruy. Un des responsables a répondu que la requête avait été envoyée à la police cantonale. Celle-ci n'a visiblement pas été transmise à la police municipale.

Des instructions strictes ont été données à ces personnes notamment que les livres ne devaient absolument pas être distribués aux enfants et que leur présence n'était tolérée que vers les collèges et non pas vers les écoles primaires. Ils ont affirmé n'avoir donné des livres qu'à des adolescent-e-s.

Il est surprenant que la demande formulée par l'association des Gédéons à la République et Canton du Jura n'ait pas été transmise à la ville de Porrentruy. D'habitude, cela fonctionne très bien et les autorisations de toutes natures sont adressées à qui de droit.

8 juin 2020

Le Conseil municipal